

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	29 août 2023
Délibération N°	23
Date de la convocation	18 août 2023
Objet	7.3.3 Autorisations d'emprunts - GRABELS - sis avenue de la Valsière - Acquisition en VEFA de locaux pour l'installation de l'agence de proximité Gardiole/Séranne - Prêt ARKEA : 995 000 €

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Anne VAN DEN BROECK Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Ethel CAMBOULIVES
Alain COMBES,
Patricia WEBER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Christophe DESTAING-SNIATECKI (pouvoir à Mme ARTIERES)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Laure TONDON (pouvoir à M FERRANDO)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20230829-20230829-23-DAF-DE
Date de télétransmission : 30/08/2023
Date de réception préfecture : 30/08/2023

Objet : 7.3.3 Autorisations d'emprunts - GRABELS - sis avenue de la Valsière -
Acquisition en VEFA de locaux pour l'installation de l'agence de proximité
Gardiolo/Séranno - Prêt ARKEA : 955 000 €

Le 29 août 2023

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le
Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur
Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et
n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le
nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Vu la délibération N°05 du 22 novembre 2022 relative à l'ouverture de l'opération
d'acquisition de locaux en VEFA pour l'installation de l'agence de proximité
Gardiolo/Séranno sur la commune de Grabels, sis avenue de la Valsière.

Considérant que pour cette opération, un prêt d'un montant de 955 000 € doit être
mobilisé auprès de la banque ARKEA et ce conformément à la proposition de
financement en date du 27 juillet 2023,

**Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se
prononcer sur ce sujet**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à solliciter auprès de la banque ARKEA un
emprunt d'un montant de 955 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

<p>Hypothèse 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Caractéristiques</u> : Prêt libre - <u>Montant</u> : 955 000 € - <u>Taux d'intérêt</u> : E3M + 0,96% (variable) - <u>Durée totale du prêt</u> : 20 ans - Périodicité trimestrielle - Amortissement linéaire - Option de passage à taux fixe après la première échéance - <u>Garantie</u> : 100% Département de l'Hérault 	<p>OU Hypothèse 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Caractéristiques</u> : Prêt libre - <u>Montant</u> : 955 000 € - <u>Taux d'intérêt</u> : E3M + 1.06% (variable) - <u>Durée totale du prêt</u> : 20 ans - Périodicité trimestrielle - Amortissement linéaire - Option de passage à taux fixe après la première échéance - Sans garantie
---	--

ARTICLE 2 :

Dans le cas où l'hypothèse 1 est retenue, demande pour la durée totale de remboursement du prêt au Conseil Départemental d'accorder sa garantie à l'Office Public de l'Habitat Hérault Logement à hauteur de 100 % sur l'emprunt de la banque ARKEA

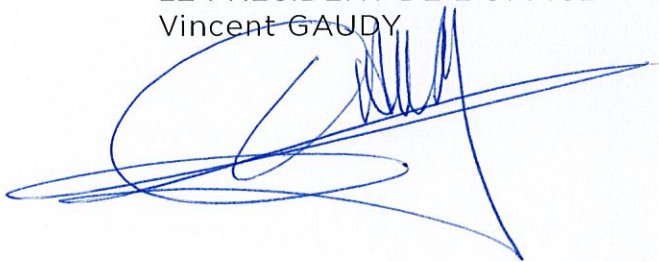
ARTICLE 3 :

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce prêt et les demandes de réalisation de fonds.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY



Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20230829-20230829-23-DAF-DE
Date de télétransmission : 30/08/2023
Date de réception préfecture : 30/08/2023